



Appel à candidatures

Agents d'Accueil et d'Animation
Département Communication Accueil et Pédagogie (DCAP)
du Parc national de Guadeloupe

Emploi proposé

Résidence administrative : DCAP – Maison de la Forêt - Petit-Bourg

Position administrative : Poste vacant, à temps plein de catégorie C, ouvert aux agents contractuels.

RIME : Chargé(e) d'accueil des publics FP2SEC07

Modalité et durée de l'engagement : contrat de 3 mois Art L.332-7 (ex 6 quinquies)

Date de prise de poste souhaitée : 1^{er} janvier 2025 jusqu'au 31 mars 2025

Rattachement hiérarchique : Chef de service Accueil et Pédagogique (N+1), Responsable du département Communication Accueil et Pédagogie (N+2)

Contexte et cadre général du poste

Le Parc national de la Guadeloupe est un établissement public à caractère administratif de l'État qui couvre des espaces protégés parmi les plus riches et les plus emblématiques de la Guadeloupe. Septième parc national français, premier en milieu tropical, il a été créé par décret n°89-144 du 20 février 1989, et profondément réformé par le décret n°2009-614 du 3 juin 2009, en accordant une place majeure aux élus locaux et à leurs territoires en transition.

A ce jour, le Parc national de la Guadeloupe regroupe les espaces suivants :

- 21 000 hectares de classés « cœurs de parc national » (zone de protection maximale) soit :
- 17 300 ha du massif forestier de la Basse-Terre
- 3 200 ha dans le Grand Cul-de-Sac marin :
 - les parties terrestres des îlets Kahouanne et Tête-à-l'Anglais, Fajou, Christophe, La Biche, Carénage,
 - les marais Choisy et Lambis, la Pointe de la Grande Rivière à Goyaves,
 - les parties terrestres et marines des îlets Pigeon.
- Une aire maritime adjacente de 130 000 hectares.
- Une aire d'adhésion réunissant les 21 communes de la Guadeloupe qui entretiennent des liens écologiques avec les cœurs du Parc.

Depuis l'arrêté préfectoral du 3 mars 2015, ces communes peuvent adhérer à la charte de territoire, devenant ainsi « communes du Parc national ». Ce partenariat leur permet de bénéficier de l'expertise, de la valorisation, de l'accompagnement technique, des financements et de l'animation du Parc national. La charte fait l'objet d'une échéance triennale à compter de sa date d'approbation ou de sa révision.

A ce jour 20 des 21 communes de l'aire optimale d'adhésion, adhèrent à la charte.

Depuis 1992 la Guadeloupe est reconnue par l'UNESCO comme réserve mondiale de la biosphère. Ce programme des nations unies est basé sur une nouvelle approche des relations homme-nature visant à concilier une meilleure connaissance des écosystèmes et de la biodiversité du territoire afin de mieux les protéger dans le but de pouvoir les transmettre en bon état aux générations futures tout en permettant aux générations actuelles d'en tirer des ressources leur permettant d'asseoir un développement local respectueux des besoins économiques, sociaux et tenant compte des particularités culturelles de leur territoire.

En Guadeloupe, c'est le Parc national qui porte la réserve de biosphère. Cette reconnaissance est accordée pour une durée de 10 ans.

Le Grand Cul-de-Sac marin a en outre été inscrit à la convention de RAMSAR relative à la protection des zones humides d'importance internationale depuis le 8 décembre 1993 et couvre une superficie de 24 150 ha dont 6 250 ha pour la partie terrestre.

Le Parc est signataire de la Charte Européenne du tourisme durable dans les espaces protégés depuis 2006.

En novembre 2014, le Parc national a été lauréat de la liste verte de l'Union internationale pour la conservation de la Nature (IUCN). Il s'agit d'une reconnaissance internationale de la qualité de la gestion et de la conservation de la diversité remarquable de la faune et de la flore ainsi que de la gouvernance du Parc national de la Guadeloupe. Le Parc national de la Guadeloupe a été réévalué deux fois depuis, en 2018 et 2023.

Le Parc national de la Guadeloupe favorise l'écotourisme en attribuant la marque des parcs nationaux de France : « Esprit Parc ». Déposée à l'Institut national de la propriété industrielle (INPI) en 2014, la marque est attribuée à des prestataires et producteurs locaux qui se sont engagés à exercer leurs activités dans une démarche de respect et de valorisation du patrimoine naturel et culturel de la Guadeloupe.

Les environs soixante-dix personnels du Parc national de la Guadeloupe sont des fonctionnaires ou des agents de droit public. La gestion budgétaire et comptable de l'établissement relève du droit public.

Environnement du poste – Contexte et description du service

Le Parc national de la Guadeloupe dispose de trois instances : le Conseil d'Administration, le Conseil économique et social, et le conseil scientifique.

Le Conseil économique social et culturel joue un rôle similaire sur ses thématiques.

Le Conseil économique social et culturel et le conseil scientifique se réunissent deux à trois fois par an. Des réunions de bureau et des groupes de travail spécifiques rythment les travaux de l'année.

Le Parc est composé d'une direction, d'un secrétariat général, d'un service de système d'information, d'un service patrimoines, d'un service Appui aux territoires, de deux pôles territoriaux (pôle terrestre, pôle marin) et d'un département (département communication, accueil et pédagogie).

Le Parc national de la Guadeloupe constitue un ensemble de territoires protégées de haute valeur patrimoniale. Son département communication accueil et pédagogie, vise à promouvoir et valoriser cette richesse auprès du grand public et aux scolaires. Le poste d'accueil et d'animation a un rôle phare dans la réussite de cet objectif.

Missions

L'agent d'accueil a pour fonction d'accueillir les publics de les informer sur le territoire, les patrimoines naturel, culturel et paysager, les missions, la réglementation et les activités du Parc national de la Guadeloupe. Il intervient aussi lors des animations sur les sites d'accueil.

Activités principales du poste

L'agent d'accueil et d'animation :

- **accueille** le grand public dans la maison de la forêt et sur les espaces naturels

- **informe** le grand public (territoire, missions, services et réglementation du parc, charte du parc, activités proposés, etc.)
- **informe** sur l'état du réseau de traces, sur la localisation des espaces naturels du PNG,
- **participe** au suivi de l'état des traces et fait remonter l'information aux Chargés d'Entretien et d'Espaces Naturels du PNG
- **conseille** le public sur les règles de sécurité et de prudence à suivre lors des activités en pleine nature
- **identifie** les besoins du public et l'assiste dans les recherches de renseignements ou d'activités,
- **conseille** le public en termes de conditions et de pratiques d'activités de découverte,
- **gère le stock** de documentations,
- **assure** l'affichage d'informations pratiques

En collaboration étroite avec ses collaborateurs du service Accueil-pédagogie l'agent:

- **aide** à l'organisation et à la logistique des événements et y participe.
- **propose et participe** à la création outils de communication
- **participe** aux actions de communication interne
- **participe** à la recherche de données, photographie, etc.
- **participe** à des projets pédagogiques et animation scolaire
- **participe** à l'accueil de scolaires sur les espaces naturels sensibles de Guadeloupe : Gaschet, Pointe Allègre, etc.
- **contribue** à l'élaboration et à la mise en œuvre du programme d'animations Nature & culture en découverte et ses divers temps forts : JMZH, programme des grandes vacances, etc.

Activité annexes ponctuelles:

- **participe** aux suivis scientifiques avec les chargés de milieux, en soutien au Service Patrimoines
- **alerte** les secours en cas de nécessité avec le téléphone satellitaire
- **assure** des tournées pour l'affichage d'informations ou la diffusion de brochures sur un ou plusieurs secteurs

A la demande de son manager, l'agent peut être amené à effectuer toute autre tâche, nécessaire et compatible avec ses fonctions, relevant du service.

Les activités de ce poste ne sont pas télétravaillables. Le travail lors des fins de semaine (samedi ou dimanche) est à prévoir. Un planning prévisionnel est réalisé.

Conditions d'exercice du service :

Pour l'exercice de ses fonctions l'agent dispose d'un téléphone satellitaire, d'un ordinateur portable, des moyens de déplacements ainsi que d'autres moyens techniques nécessaires à sa mission. Le poste est basé à la Maison de la forêt sur la route de la traversée à Petit-Bourg.

COMPÉTENCES	N	D	<i>N* Compétences nécessaires D* Compétences à développer</i>
Connaissances	■		Connaissance du territoire, de son offre touristique et des animations proposées
	■		Aisance avec un public varié
	■		Connaissance des outils bureautiques (Word, Excel).
Savoir-faire	■		Technique d'accueil
	■		Médiation scientifique
		■	Tenue de standard
	■		Pratique langues étrangères
Savoir-être	■		Sens relationnel, sens du contact
	■		Écoute, empathie
	■		Ponctualité
	■		Patience, maîtrise de soi
	■		Autonomie
	■		Pédagogie
	■		Organisation

■ Aptitude au travail en réseau et en équipe

MODALITÉS DE CANDIDATURE

Envoyer par voie électronique (sujet : DCAP - Agent d'Accueil et Animations)

A l'attention de Madame Leslie VÉRÉPLA, directrice par intérim du PNG

- une lettre de motivation,
- un curriculum vitae,

joel.bajazet@guadeloupe-parcnational.fr
lynda.obydol@guadeloupe-parcnational.fr
agents.rh@guadeloupe-parcnational.fr

Date limite de dépôt des candidatures : **10/11/2024**

Prise de poste souhaitée : **1^{er} janvier 2025**

MODE DE SÉLECTION

- Présélection sur dossier.
- Entretien avec un jury en direct ou par visioconférence

LOCALISATION

Poste basé Maison de la Forêt – Petit-Bourg en Guadeloupe

CONTACTS

Pour les contacts administratifs :

Unité des Ressources Humaines.

agents.rh@guadeloupe-parcnational.fr

0590 41 55 33 / 0590 41 55 36

Informations sur le Parc national de la Guadeloupe

Tél. 0590 41 55 55

<http://www.guadeloupe-parcnational.fr>

<http://www.parcsnationaux.fr>

Les lignes directrices de gestion de la mobilité du PNG :

<http://www.guadeloupe-parcnational.fr/fr/offres-demploi-stages/lignes-directrices-de-gestion-relatives-la-mobilite>